

**PROCES-VERBAL N°1
COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS
MERCREDI 10 OCTOBRE 2007**

Membres Présents :

| | | |
|-----------|--|---|
| Monsieur | Gauthier MOREUIL | Président |
| Messieurs | Serge ELOI Jean PERIOU Joseph BRONDE Christophe HAFFNER | Personnalité qualifiée Volley-ball Représentant des sociétés sportives Représentant des agents sportifs Représentant des entraîneurs (suppléant) |

Membres Excusés :

| | | |
|-----------|--|---|
| Messieurs | Laurent MOREUIL Bruno CHATEAU Pierre COQUAND | Personnalité qualifiée juridique Représentant des sportifs Représentant de la LNV |
|-----------|--|---|

Autres personnes présentes :

| | | |
|----------------|-------------------------------------|---|
| Messieurs | Michel COGNE Olivier GERARDIN | Directeur Technique National Assistant de contrôle de gestion LNV convié par le Président de la CAS |
| Mesdemoiselles | Lisa SINANIAN Florence BLANCHARD | Représentant du CNOSF (suppléante) Juriste FFVB conviée par le Président de la CAS |

Autres personne excusée :

| | | |
|----------|-----------------|--------------------------------------|
| Monsieur | Francis CARMONA | Représentant de l'ANPE Choisy le Roi |
|----------|-----------------|--------------------------------------|



Le Président désigne Monsieur Serge ELOI comme secrétaire de séance.

La moitié des membres de la Commission étant présents, celle-ci peut valablement délibérer.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour, lequel était joint aux convocations ce dont la Commission lui donne acte.

1) Adoption du programme et des épreuves de l'examen 2008

Le projet de programme et d'épreuves de l'examen 2008 est lu et débattu par la Commission.

Les modifications suivantes sont décidées à l'unanimité dans le programme de l'épreuve spécifique :

☞ Dans la partie Règlements fédéraux FFVB, reformulation :

- Statuts et Règlement de la FFVB
- Règlement Général
- Règlement Général des Epreuves Nationales
- Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage Humain

☞ Dans la partie Règlement Ligue Nationale de Volley-ball (LNV), suppression de « la Direction Nationale de Contrôle de Gestion (DNCG) ».

Sous réserve de ces modifications, le programme et les épreuves de l'examen 2008 sont adoptés à l'unanimité.

2) Adoption du calendrier de l'examen 2008

La date de l'examen est fixée à la 2^{ème} quinzaine de mars 2008, afin que l'examen puisse se dérouler avec celui de la Fédération Française de Football organisé à la Plaine Saint-Denis.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 31 janvier 2007.

Ce calendrier est adopté à l'unanimité.

3) Réflexion sur le rôle de la commission, identification d'axes de travail et adoption d'un plan d'actions

La commission débat des difficultés auxquelles elle est confrontée : délivrance des licences aux personnes morales, champ des incompatibilités, contrôle des agents étrangers, rôle et pouvoirs de la commission, contrôle effectif de l'activité des agents.

La commission constate que seuls trois agents disposent d'une licence délivrée par la FFVB et qu'un seul contrat de mandat a été transmis à la FFVB.

Olivier GERARDIN, assistant de contrôle de gestion de la LNV, explique que très peu de clubs indiquent dans les contrats de travail de leurs joueurs le recours à un agent sportif.

La DNCG contrôle les frais de transfert des joueurs mais n'est pas en mesure de contrôler le recours aux agents par les clubs ou les joueurs. Cependant, la DNCG transmet aux clubs un tableau récapitulatif sur les frais de transfert avec une colonne spécifique sur les agents.

Date de rédaction : 10/10/2007

Date d'approbation : *Adopté par le CDF des 12-13/10/2007*

Date de diffusion : 19/10/2007

Auteur : Gauthier MOREUIL

A la demande de la commission, ce tableau lui sera communiqué par la LNV, qui s'engage par ailleurs à tenir à sa disposition les contrats de travail de l'ensemble des joueurs.

Face au manque de transparence dans les contrats des joueurs ainsi que dans l'état des comptes des clubs, la commission réitère, à l'unanimité, sa recommandation consistant à ce que la FFVB et la LNV attirent par écrit l'attention des clubs et de leurs dirigeants sur le nécessaire respect de la réglementation applicable aux agents sportifs et sur les sanctions encourues.

A cet égard, il est rappelé l'obligation de mentionner dans les contrats de travail des joueurs l'identité des agents sportifs intervenus, afin que la LNV puisse faciliter le contrôle par la FFVB via l'homologation des contrats de travail des joueurs.

La commission décide de rédiger un courrier destiné à l'ensemble des clubs de la LNV et des clubs de N1 de la FFVB, co-signé par la FFVB et la LNV, et de le transmettre pour approbation au prochain comité directeur de la FFVB ainsi qu'à celui de la LNV.

4) Questions diverses

Le Président nomme le jury d'examen chargé du choix des sujets de l'épreuve spécifique ainsi que de la correction des épreuves.

Outre le Président, ce jury d'examen comprend Messieurs Serge ELOI et Jean PERIOU.

Compte tenu de la mise en place d'un groupe de travail sur les agents dans le cadre de la Commission Sport Professionnel du CNOSF, le Président propose aux membres de la commission de rédiger, avant le 31 octobre 2007, une série de propositions concrètes à transmettre à ce groupe de travail, par l'intermédiaire de Mlle Lisa SINANIAN.

Mlle Lisa SINANIAN précise à ce sujet que, bien que le volley-ball n'ait pas de représentant à ce groupe de travail, le Président de la commission sera invité très prochainement pour être auditionné dans ce cadre.

La prochaine réunion de la commission se tiendra au mois de janvier 2008 (date à préciser ultérieurement). Dans ce cadre, la commission souhaite convier Mlle Stéphanie PIOGER, juriste en charge des agents sportifs de la Fédération Française de Basket-ball.

Le Président,
Gauthier MOREUIL

Le secrétaire de séance,
Serge ELOI

DESTINATAIRES :

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Autre Diffusion